



Lequel a vraiment corrompu l'autre ? Le temps nous le dira, un jour ou l'autre

Je ne suis pas éternel. Fou et dément est celui qui le croit. A situation exceptionnelle, réaction exceptionnelle. Étant donné que personne -mais vraiment personne ! Tous sont riches en palabres théoriques mais nuls en actions de droiture- ne dit rien sur les agissements vraiment extra... terrestres de Jean Eric Rakotoarisoa, président actuel de la Haute cour constitutionnelle (HCC) de Madagascar, il me faut donc prendre le taureau par les cornes et sortir du sentier battu du journalisme classique, après tous les articles que j'ai déjà écrit sur lui ([ici un exemple](#)). Et tant pis pour moi. Au pire je resterai en prison jusqu'en 2018, si ce pouvoir chancelant veut bien faire de moi un martyr. Et ce sera inédit, après 35 ans à pratiquer ce métier passionnant bien qu'ingrat, souvent... De toute façon, devant tout tribunal, je plaie coupable : coupable d'écrire la vérité, rien que la vérité. Qu'est-ce qu'un séjour en prison en regard de la vie d'une nation ? Le temps me donnera toujours raison.

Ce dossier comprend deux parties. La première nous fait découvrir l'homme, la seconde témoigne de son dernier crime car il s'agit bien de cela.

Mais c'est tout d'abord en tant que citoyen malgache, avant d'être journaliste, que je rédige ce présent dossier. Il est destiné aux descendants de ce Jean Eric Rakotoarisoa qui n'est pas n'importe mais qui fait n'importe quoi dans un domaine qui, pourtant, lui est plus que familier. Il ne faut pas qu'il s'en sorte indemne vis-à-vis du tribunal de l'histoire. Il faut aussi que ses enfants et petits-enfants sachent quel crime il a commis envers la nation toute entière, en ayant -et en voulant encore- servir des dirigeants qui ne feront jamais que passer.

Comme je l'avais déjà écrit dans un précédent article, Jean Eric Rakotoarisoa n'est pas monsieur tout le monde. Dans les années 1960 début 1970, son père était Président de Tribunal et magistrat de siège. Je ne m'attarderai pas sur celui-ci mais plutôt sur sa mère, Isabelle Razafintsalama qui a fréquenté le lycée Gallieni d'Andohalo (le Bahut), une dizaine d'années avant moi. Saviez-vous qu'elle a été reçue à l'épreuve du baccalauréat en sciences expérimentales en 1950 ? Ayant bifurqué dans le domaine du droit, elle fut substitut du Procureur de la République, devenant ainsi la première femme malgache à accéder à ce poste. Pour cette dame très cultivée, dans le mot droit, il y a droiture. Et Isabelle Razafintsalama était un modèle irréprochable dans le domaine de l'équité, de l'honnêteté et de la justice. Ce, dans la pratique.

Jean Eric Rakotoarisoa ressemble à sa mère. Mais cette ressemblance reste uniquement au niveau du visage, particulièrement la bouche. Ayant aussi fréquenté le lycée Gallieni, il ira ensuite à Ankatso, à l'EESDEGS (École d'enseignement supérieur de droit, d'économie, de gestion et de sociologie). Puis, il approfondira ses connaissances en droit et en sciences économiques à Clermont-Ferrand en France. Pourquoi n'est-il pas devenu magistrat comme ses parents ? Là demeure le mystère jamais levé jusqu'ici.

Grâce à son oncle, Feu Honoré Razafintsalama -ancien du Bahut aussi-, une rubrique lui est confiée dans le magazine DMD (Dans les Médias Demain) et il devient « *journaliste* ». Mais c'est l'université d'Antananarivo qui restera longtemps son univers à plein temps. Il sera, tour à tour : Maître de conférences de Droit public ; Vice-président de l'Université d'Antananarivo, chargé des Ressources et de la Vie universitaire ; Chef du Département Droit de la Faculté de Droit, d'Économie, de Gestion et de Sociologie (Ex-EESDEGS) et Professeur de Droit constitutionnel et de Droit des services publics.

En parallèle, il est, avec le père Syvlain Urfer, un des membres fondateurs de l'Observatoire de la Vie publique à Madagascar, plus connu sous le sigle SeFaFi. Celui-ci est connu pour ses prises de position dans le domaine politique et social,

en particulier contre la corruption des hommes politiques à Madagascar

. Ce cercle de réflexion publie des communiqués souvent très critiques sur la vie politique malgache (

[le dernier ici](#)

). Sur le plan international, Jean Eric Rakotoarisoa a été consultant juridique auprès de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF),

et il est l'un des rédacteurs des Accords politiques de Maputo en 2009. Parfois, on l'entendait sur Radio France internationale (Rfi) où ses avis étaient très pertinents et objectifs. Le passé est de rigueur.

Car, soudain, le président de la république récemment élu, Hery Rajaonarimampianina, le nomme membre de la HCC, le 27 février 2014, en conseil des ministres. Puis, le 29 octobre 2014, après avoir réussi à corrompre totalement l'article 54 de la constitution de la IVème république de Madagascar, Jean Eric Rakotoarisoa sera bel et bien

le seul non magistrat de l'Histoire de Madagascar élu par

« *vote secret* »

président de la HCC.

Depuis, tout ce qu'il a décidé, en tant que président de la HCC, est en totale contradiction de ses propres convictions lorsqu'il était au SeFaFi. Jean Eric Rakotoarisoa est tout simplement de venu le portefaix constitutionnel du régime Hvm/Rajaonarimampianina. Et son crime se situe là. En agissant ainsi, comme s'il voulait se venger de quelque chose ou de quelqu'un (mais peut-être se venge-t-il de lui-même ?), ce sont tous ses cours de droit constitutionnel, prodigués à deux générations de Malgaches depuis près de 20 ans, qui sont foutus à l'eau. En passant, ils devraient publier un ouvrage collectif intitulé :

« Comment corrompre la constitution de Madagascar »

, préfacé par l'actuel président de la HCC. Un futur

Best seller

... Mais pire et plus sérieusement encore : c'est le peuple malgache tout entier qui en pâtit et c'est la Nation malgache toute entière qui fait un bond de 50 ans en arrière. Et cela, ses enfants, ainsi que ses petits-enfants, doivent le savoir. Même si ce sera un lourd héritage à porter. Tant qu'il est encore temps pour lui, s'il veut répondre de ses actes de son vivant, il a le devoir d'aller devant la tombe sa mère pour lui demander pardon. Sinon, son âme

(« fanahy »

) errera éternellement dans l'antichambre du paradis en tant que fossoyeur de la nation malgache. Pour l'heure, rien ne semble l'atteindre. Surtout pas les proverbes malgaches :

"Aleho very tsikalan-kalam-bola toa izay very tsikalan-kaln-kavana"; "Aleho enjehin'ny omby masiaka toa izay enjehin'ny eritreritra"; "Ny nenina tsy any aloha fa any afara handatsa"

. Faites-vous traduire, vous qui vous intéressez tant à mon pays de naissance et où je reposerai tôt ou tard.

Son dernier forfait, l'acte infâme de trop, c'est cet « *Avis n°01-HCC/ AV du 29 Avril 2015 sur la Constitutionnalité de la création d'un groupe parlementaire dont les membres sont issus d'un groupe parlementaire portant la même dénomination mais différenciée seulement par un numéro d'ordre* »

. Bien qu'ayant suivi également des études de droit, j'ai préféré demandé l'analyse d'un expert juridique international pour vous faire découvrir une énorme imposture. Comme on dit : les paroles s'envolent mais les écrits demeurent. Ci-après cette analyse :

“ Don't interfere with
anything in the
Constitution.
That must be maintained,
~ for it is the only ~
safeguard of our
Liberties.”

- Abraham Lincoln

ANALYSE JURIDIQUE D'UN EXPERT INTERNATIONAL